

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14
 Membres présents : 11
 Membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Novembre 2025.

PRESENTS : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., GOURSAUD Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., ROCHER Ch., GUENE F., ROCHE D., JOULIA G.

POUVOIRS : M. BEAULIEU C. à Mme LAVAUZELLE I., Mme FREMERY C. à M. ROCHE D. – Mme TERNET C. à Mme OZENNE N.

Madame Martine COUTANT a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-08-09 : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A BRIGUEUIL – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES FAMILLES DONT LES ENFANTS IRONT AU CENTRE DE LOISIRS DE BRIGUEUIL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en partenariat avec la commune de Brigueuil, la Communauté de Communes de Charente Limousine et le CSC du Confolentais proposent un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans, le mercredi et toutes les vacances scolaires. La fréquentation de l'accueil de loisirs de Brigueuil est soumise à inscription auprès du Centre Socio-Culturel du Confolentais, démarche à la charge des familles.

Considérant l'intérêt de bénéficier d'un accueil de loisirs sur la commune, et afin de pérenniser ce service, Monsieur le Maire propose de verser une participation communale pour les familles dont les enfants fréquenteront le centre de loisirs de Brigueuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de continuer à apporter une participation communale à hauteur de 6.00€ par jour et par enfant, dans la limite de 21 jours pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, aux familles dont les enfants bénéficieront des services de l'accueil de loisirs de Brigueuil.

PRECISE que cette participation sera versée aux familles domiciliées à Brigueuil, Montrollet, Saint-Christophe et Lesterps et dont les enfants seront scolarisés à Brigueuil. Elle sera directement versée aux familles, par mandat administratif, sur présentation des factures acquittées, de tous moyens justifiant de l'état civil des enfants (livret de famille -CNI...) et d'un RIB.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65741 du Budget 2026 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert ROUGIER




MAIRIE DE BRIGUEUIL
R.F.
16 (Charente)